

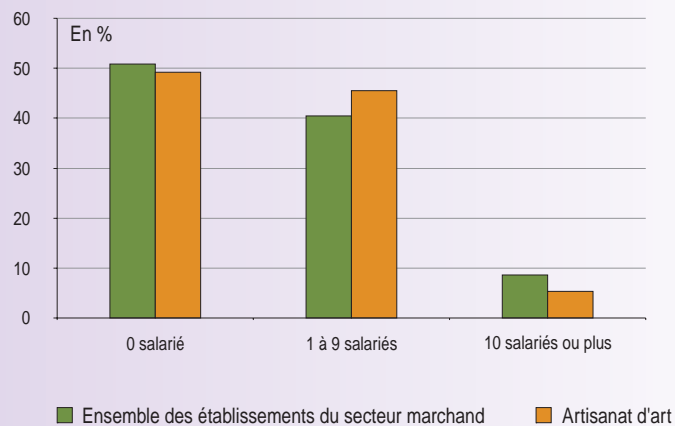
# L'emploi salarié dans l'artisanat d'art en Alsace

Les métiers d'art désignent les professionnels dont l'activité témoigne de savoir-faire élaborés et maîtrisés ainsi que d'une production artisanale, "de la main de l'homme", c'est-à-dire la création et la restauration de pièces uniques ou en petite série, dotées d'une importante plus-value culturelle. Un artisan d'art met en oeuvre un savoir-faire séculaire, à l'image des doreurs sur bois, des luthiers et des facteurs d'orgues. Mais tradition ne signifie pas absence de créativité, bien au contraire : la joaillerie, l'orfèvrerie, le travail du verre, la poterie ou encore le graphisme en sont l'expression actuelle.

Connaître le poids économique et la réalité de l'emploi des entreprises des métiers d'art en France relève d'un travail tributaire des sources statistiques disponibles sur ce secteur. En effet, le champ des métiers d'art est défini par la liste des 217 métiers regroupés en 19 domaines par l'arrêté du 12 décembre 2003 du ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales.

Il n'existe pas de sources statistiques permettant d'appréhender les métiers d'art par une approche individuelle. La seule approche possible se fait au travers des statistiques d'entreprises, qui permettent un dénombrement des effectifs salariés

**En Alsace près de la moitié des établissements de l'artisanat d'art n'emploie pas de salariés**



Source : SIRENE-REE au 01/01/2006

des entreprises ayant une activité principale répondant à la définition de l'artisanat d'art.

## Un nombre d'établissements quasi stable

Fin 2005, l'artisanat d'art compte 451 établissements qui emploient 1 200 salariés en Alsace.

Ces structures représentent 0,5 % de l'ensemble des établissements du secteur marchand. La moitié d'entre elles n'emploie pas de salariés et six sur dix sont exploitées à titre individuel par une personne physique (artisan ou artisan-commerçant), contre quatre sur dix dans l'ensemble du secteur marchand.

Dans l'artisanat d'art, la quasi-totalité des établissements exploités sous forme de personne morale sont des sociétés à responsabilité limitée.

Les établissements de l'artisanat d'art sont, pour la plupart, de petite taille ; ils emploient en moyenne trois salariés. Les très petites unités se situent dans la lutherie, la res-

tauration de meubles et le travail du bois. La restauration et la finition de meubles ainsi que la fabrication d'objets en bois représentent ensemble 27 % des établissements d'art en Alsace, mais seulement 10 % des salariés.

En revanche, dans les activités de bijouterie, joaillerie, de reliure et de sculpture sur pierre, les établissements sont plus grands : leur taille moyenne varie entre 3 et 8 salariés.

En Alsace, la moitié des établissements se concentre sur trois zones d'emploi. Celle de Strasbourg comprend 28 % des établissements, Colmar-Neuf-Brisach 13 % et Saverne-Sarre-Union 10 %.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le nombre d'établissements est resté quasi stable (-1 %). Cependant, le nombre d'établissements exploités en nom propre par un artisan ou un artisan-commerçant enregistre un recul de 5 %.

Dans les zones d'emploi urbaines, le nombre d'établissements a baissé de 7 % pour atteindre 228 établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les pertes

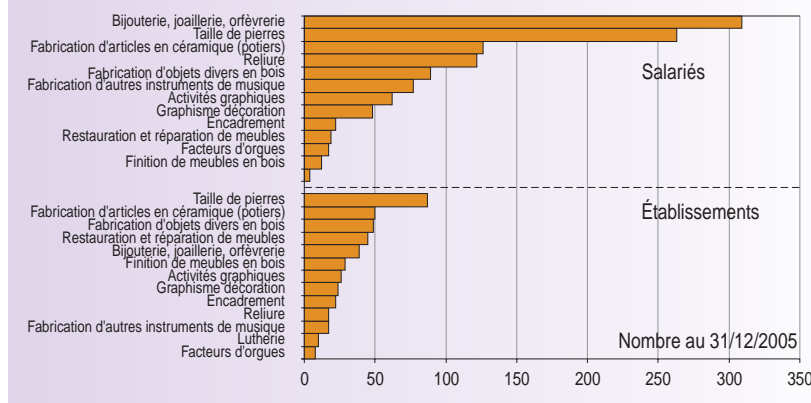
d'établissements sont imputables aux zones d'emploi de Strasbourg (-11 %) et de Mulhouse (-9 %). Par contre, la progression a été de 6 % dans les zones d'emploi rurales où le nombre d'établissements atteint 223 au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ce sont les zones d'emploi de Saverne-Sarre-Union (+10 %) et de Molsheim-Schirmeck (+9 %) qui sont à l'origine de la croissance.

### L'artisanat d'art s'avère très spécialisé en Alsace

Fin 2005, 1 200 salariés, dont 41 % de femmes, occupent un emploi dans les entreprises d'artisanat d'art situées en Alsace, soit 0,3 % des salariés du secteur marchand. Rapportée au même champ d'activités en France métropolitaine, la part de l'Alsace représente 4,7 % de l'ensemble national, part nettement supérieure à celle de l'Alsace dans l'emploi salarié total.

En Alsace, sept emplois salariés sur dix dans l'artisanat d'art se concentrent sur quatre activités : la bijouterie-joaillerie, la taille de pierres ornementales, la poterie et la reliure.

### Établissements et salariés dans l'artisanat d'art selon les principales activités



Source : Insee - SIRENE-REE - DADS 2005

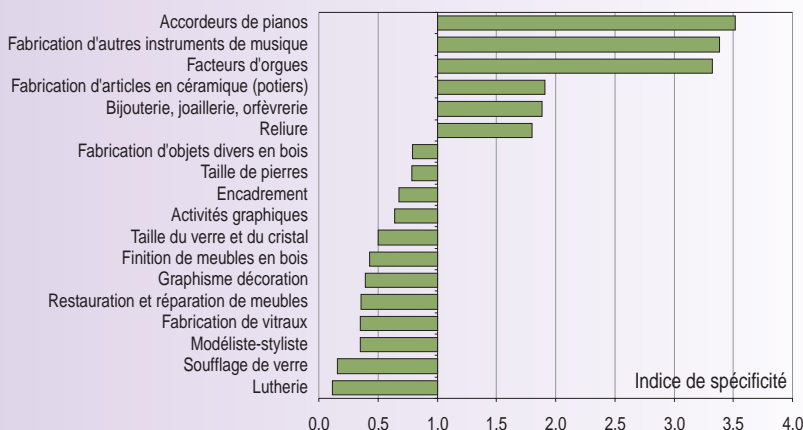
Comparé à la France métropolitaine, l'artisanat d'art alsacien est très fortement spécialisé dans la fabrication d'instruments de musique, notamment la facture d'orgues. Cette production représente 8 % des salariés de l'artisanat d'art alsacien, contre 3 % au plan national. Le degré de spécialisation est aussi très fort dans la bijouterie, avec 26 % des emplois salariés en Alsace contre 14 % en France métropolitaine. Le niveau de spécialisation est identique dans la poterie qui occupe 11 % des salariés de l'artisanat d'art en Alsace contre 6 % dans l'ensemble du pays.

Les zones d'emploi rurales sont tournées vers le travail du verre, du cristal et de la poterie. Les zones d'emploi urbaines sont orientées vers la facture d'instruments de musique, le travail du bois et la bijouterie.

### Moins d'emplois salariés, mais des emplois stables

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le nombre de salariés a chuté de 9 %. Les activités les mieux représentées, comme la poterie et la taille de pierre, ont perdu respectivement 12 % et 14 % de leurs effectifs.

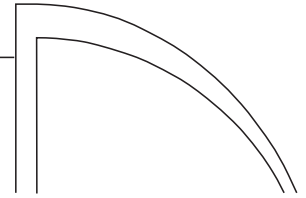
### La fabrication d'instruments de musique surreprésentée en Alsace



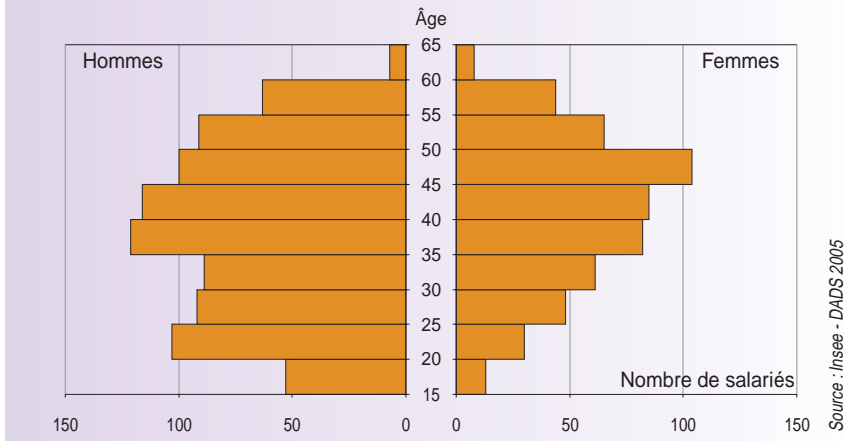
**Lecture :** le poids des salariés des établissements "accordeurs de pianos" dans l'ensemble des salariés de l'artisanat est 3,5 fois plus élevé en Alsace que dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Source : Insee - DADS 2005

Les emplois offerts sont très stables. Au cours de l'année 2005, 1 400 postes de travail ont été proposés à 1 300 salariés, ce qui représente 1 200 emplois en équivalent temps plein. Il y a peu de postes de courte durée dans l'artisanat d'art. Les deux tiers des postes de travail s'étendent sur 1 500 heures et plus, dans l'année. Près de neuf salariés sur dix bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et huit salariés sur dix travaillent à temps complet. En outre, ils ne sont que 7 % à avoir connu une période de chômage dans l'année, contre 16 %



### Les femmes plus âgées que les hommes dans l'artisanat d'art



dans l'ensemble du secteur marchand.

Parmi les salariés, six sur dix sont ouvriers, dont quatre sur dix ouvriers qualifiés. Cette dernière catégorie compte également 140 ouvriers d'art qui exercent leur activité hors de l'artisanat d'art. Ces ouvriers travaillent dans la fabrication de meubles, la confection de linge de maison et le façonnage du verre.

Les femmes sont plus âgées que les hommes, elles sont quatre sur dix à avoir 45 ans et plus ; dans la même tranche d'âge, les hommes ne sont que trois sur dix. Parmi les moins de 30 ans, la proportion des

hommes est de 3 sur 10 contre 2 sur 10 chez les femmes.

### Des salaires inférieurs à l'ensemble du secteur marchand

Le salaire moyen net, pour un an de travail à temps complet, se situe en 2005 à 19 700 euros, dans l'artisanat d'art, contre 22 400 dans l'ensemble du secteur marchand, soit 12 % de moins. Cet écart est nettement plus réduit chez les cadres et dirigeants (-1 %) et les professions intermédiaires (-2 %). Les cadres et dirigeants de l'artisanat d'art perçoivent en moyenne 42 500 euros net par an, trois fois plus qu'un ouvrier non qualifié. Cette différence est plus atténuée dans l'ensemble du secteur marchand où cadres et dirigeants gagnent 2,7 fois plus qu'un ouvrier non qualifié. En revanche, les salaires sont légèrement moins dispersés dans l'artisanat d'art que dans le secteur marchand. Les 10 % des salariés les moins bien rémunérés perçoivent annuellement moins de 12 200 euros contre plus de 29 500 euros pour les 10 % des salariés les mieux payés ; ceci représente une dispersion de 2,4 au lieu de 2,6 dans l'ensemble du secteur marchand.

Comme dans l'ensemble des secteurs d'activité, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes : -21 % dans l'artisanat d'art contre -23 % dans l'ensemble du secteur marchand. L'écart est surtout lié à la structure par catégorie socioprofessionnelle. Les femmes sont moins souvent cadres que les hommes : 4,5 % contre 9,9 %. Six femmes sur dix sont employées ou ouvrières non qualifiées, tandis que sept hommes sur dix relèvent des professions intermédiaires ou ouvriers qualifiés.

### Le champ de l'artisanat d'art

En Alsace et en Moselle, l'artisanat est régi par la loi allemande de 1889 relative aux corporations professionnelles. L'entreprise artisanale exerce une activité dans laquelle une part prépondérante du travail qualifié entre dans le processus de production, où il y a absence de travail parcellisé, et non-exécution d'une partie de la production par sous-traitant. Le nombre de salariés de l'entreprise n'est pas en soi un critère, contrairement au reste de la France où il doit être inférieur à dix.

La mesure du nombre d'établissements et de l'emploi salarié a été effectuée uniquement sur le champ des entreprises dont l'artisanat d'art constitue l'activité principale. La liste des activités retenues est précisée en annexe.

Le champ de l'artisanat d'art retenu ici est différent du champ défini récemment par l'Observatoire des activités commerciales, artisanales, des services, des professions libérales du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, qui est plus large. Il est également différent du champ mis au point par le Département des études, de la prospective et de la statistique du Ministère de la culture et de la communication.

**La NAFA** (Nomenclature d'activités française pour l'artisanat) recense les activités économiques du ressort de l'artisanat : c'est la seule qui apparaît appropriée pour identifier les activités relatives aux métiers d'art.

Le périmètre des activités relatives aux métiers d'art est un sous-ensemble de l'artisanat. Ce périmètre est défini par une sélection des activités qui peuvent présenter un caractère artistique ou rare, et au sein desquelles des métiers d'art peuvent être exercés.

### La Fédération des Métiers d'art en Alsace (FREMAA)

Elle regroupe des artisans d'art de la région afin de promouvoir et développer les métiers d'art. Elle représente une originalité dans la mesure où, en tant que structure autonome, elle met en oeuvre des formations visant à pallier la disparition des métiers rares.

Les spécificités alsaciennes dans le champ des métiers d'art concernent les métiers de la terre (Betschdorf et Soufflenheim) pour ce qui est des activités traditionnelles, et l'Institut européen des arts céramiques de Guebwiller (IEAC) pour ce qui relève de la prospective.

Les métiers du bois représentent une importante tradition dans la réalisation de mobilier utilisant des essences locales (résineux, fruitiers, etc.) ; ils connaissent un renouveau grâce à l'implantation de jeunes ébénistes dynamiques et créatifs.

L'artisanat du verre, dans les Vosges du Nord, activité située à

cheval entre la Lorraine et l'Alsace, présente une renaissance significative dans les sites anciens tels le centre européen d'art verrier de Meisenthal et Saint-Louis (Moselle), et le nouveau musée Lalique, musée de France, à Wingen-sur-Moder.

La grande particularité alsacienne dans le domaine des métiers d'art est depuis longtemps la facture d'instruments de musique, notamment l'orgue. L'implantation récente de jeunes facteurs d'orgues laisse présager une continuité de grande qualité dans la lignée des Silbermann entre autres.

Enfin, à côté de ces métiers d'art, il existe un champ varié de métiers issus de la restauration du patrimoine historique, bois, pierre, métal, verre, peinture..., qui relèvent de la conservation des monuments historiques.

Source : DRAC